



BAYEUX

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES MUTUALISÉS - PÔLE PATRIMOINE

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2026-23

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment
l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature
au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre
Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise SELF SIGNAL pour
l'ARD de Bayeux sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la
circulation **rue de Tilly** à l'occasion de travaux pour remplacer 2 portiques
passant sous les voies SNCF,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu le lundi 19 janvier
2026 et le lundi 02 février 2026,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier
temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

**Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules ou engins à
deux roues sera interdite le lundi 19 janvier 2026 de 09h à 13h et le lundi
02 février de 09h à 16h :**

- Rue de Tilly, dans les 2 sens de circulation allant du rond-point Mercader jusqu'au n°18 rue de Tilly, au droit des travaux.

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant
les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'ARD de
Bayeux.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et
poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la
Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée
des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du
présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le quatorze janvier deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Responsable du Centre Technique Municipal

